

**Commune Nouvelle de Villeneuve en Perseigne**  
(Chassé, La Fresnaye sur Chédouet, Lignièrès la Carelle, Montigny, Roullée, Saint Rigomer des Bois)  
Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne  
Commune déléguée de la Fresnaye-sur-Chédouet  
- 72600 - Villeneuve en Perseigne  
Téléphone : 02.43.97.86.73  
Télécopie : 02.43.97.86.85  
[Villeneuveenperseigne72@fresnayechedouet.fr](mailto:Villeneuveenperseigne72@fresnayechedouet.fr)

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Mercredi 16.02.2022 à 19h30**

**A la Maison des services publics de la Fresnaye-sur-Chédouet**

Ordre du jour

\*\*\*

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Approbation du règlement intérieur du gymnase
- Approbation de la convention d'utilisation du gymnase
- Dossiers de subvention FDAU pour l'aménagement des bourgs de lignières la Carelle et Saint Rigomer des Bois
- Dossier de subvention auprès du Département pour les vitraux de l'église Sainte Marie de Chassé-Montigny
- Dossier de subvention auprès de la Région pour les vitraux de l'église Sainte Marie de Chassé-Montigny
- Tarifs ALSH vacances de février et de pâques
- Remboursement facture véolia à l'association les Fripons
- Renouvellement du contrat avec KIK' Déclie pour la fourrière
- Temps de travail annuel
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP
- Approbation du règlement intérieur relatif à l'organisation du travail

✓ *Informations et Questions diverses.*

Fait à Villeneuve en Perseigne, le 08.02.2022

Le Maire,  
  
A. TROTTET

